

L'évaluation de l'immatériel face au manque de pertinence des données financières

Au cours de ces dernières années, l'évaluation des entités économiques a connu de profondes évolutions conceptuelles sous l'influence de la structuration de la théorie financière. Avec l'extension du périmètre de l'évaluation aux actifs incorporels de l'entreprise, ce sont non seulement les approches ou les méthodes qui sont en question, mais aussi les techniques permettant de les appliquer.

Le capital immatériel est aujourd'hui reconnu comme le levier de la création de valeur majeur dans toutes les organisations. Les récentes études confirment que l'immatériel constitue la première richesse de l'entreprise et que cette part s'accroît (selon la banque mondiale, l'économie française est immatérielle à 86%). L'évaluation de l'immatériel mobilise tous les acteurs de l'économie et fait l'objet d'un nombre important de recherches académiques et de publications. Pourtant, les acteurs professionnels sont confrontés au manque de pertinence des données financières et extra-financières et ce, dans une économie de plus en plus immatérielle.

Selon les normes comptables en vigueur, la plupart des investissements dits immatériels sont passés en charges en comptabilité lorsqu'ils sont encourus, entraînant une distorsion de l'information comptable puisque le principe fondamental de rattachement des charges aux produits n'est plus respecté. Par ailleurs, la valeur des immatériels n'étant pas normée, les entreprises recourent à des indicateurs

dont la valeur est parfois étrangère à toute action des dirigeants. Ainsi, le lien entre les informations relatives aux actifs immatériels et les indicateurs financiers s'avère fragile et cette imprécision génère un risque informationnel et donc décisionnel élevé.

Définitions

Evaluation de l'immatériel

A l'ère du *BigData* et de la transparence, les "consommateurs" d'informations économiques cherchent de plus en plus à comprendre la culture et les valeurs d'une entreprise. Ils veulent analyser son "comportement" et non plus seulement ses actifs nets, tels que présentés dans ses comptes.

L'évaluation de l'immatériel ouvre la voie à la création d'autres références, d'autres indicateurs. Il convient de commencer par définir ces deux mots si peu souvent associés : évaluation et immatériel.

■ Evaluer

L'évaluation est le rapport que l'on entretient avec la valeur (processus mental de l'agir humain). Elle "varie" en fonction de l'évaluateur mais elle "varie" aussi, pour un même évaluateur, dans le temps. Toute démarche d'évaluation peut viser, soit le contrôle, soit l'accompagnement. La démarche d'évaluation suppose une conduite et une mise en œuvre indépendante (principe de gouvernance) et un niveau conceptuel élevé (appréhension globale de l'entité évaluée). Toute action est adossée à des processus d'évaluation qui sont tantôt des vérifications de la conformité des nos actes, tantôt de l'auto-questionnement.

Remarque : mesurer (étalon) et évaluer (jugement) ont des sens différents. Mesurer, c'est relier une grandeur à un symbole.



Par Hélène TREBOSC-CAMPILLO,
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes,
Co-pilote du Groupe de travail du
GT48 "Evaluation de l'immatériel"
(Académie des Sciences et Techniques
Comptables et Financières)

■ Immatériel (ou intangible)

Réduire les actifs immatériels à une définition ou à une liste serait une erreur. Le terme immatériel ou intangible englobe différentes notions qui, tout en présentant une certaine complémentarité, n'en sont pas moins différentes sur la forme et sur le fond : on parle des investissements intangibles, des actifs intangibles, du capital intangible...

Selon le monde académique et conformément aux études économiques, le terme est relié à la notion d'actif sans substance physique. C'est pourquoi les actifs immatériels ont été perçus jusqu'à présent comme "gazeux" ou "volatils", notamment par les sciences financières et comptables.

Vers une nouvelle définition comptable

Selon l'IAS 38, une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Un actif répond au critère d'*identifiabilité* lorsqu'il est séparable ou s'il résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité.

En pratique, on distingue trois catégories majeures d'intangibles :

- Les intangibles pour lesquels les droits de propriété sont relativement clairs et pour lesquels les marchés existent (peuvent être achetés, vendus) :
 - les actifs tels que brevets, droits d'auteur, marques et nom commercial ;
 - les accords commerciaux, licences, contrats exécutoires et bases de données.
- Les intangibles contrôlés par la firme mais pour lesquels les droits de propriété

Résumé

Les auditeurs ont une approche de la création de la valeur qui répond à une logique managériale et organisationnelle. Le traitement des données dont disposent les auditeurs légaux pourrait permettre une avancée considérable dans la validation d'indicateurs relatifs au capital immatériel et ouvrir la voie à la création d'un référentiel permettant son évaluation.

les protégeant légalement peuvent ne pas exister et pour lesquels les marchés sont rares, voire même inexistant (R&D en cours, secrets commerciaux, capital réputation, systèmes de gestion de propriété et les processus d'affaires...);

- Les intangibles pour lesquels l'entreprise a peu de droits de contrôle et pour lesquels les marchés sont inexistant et qui sont associés aux gens travaillant pour l'entreprise (actifs humains, actifs structurels (ou organisationnels), actifs relationnels, c'est à dire les composantes du capital intellectuel...).

D'autres définitions nous semblent aujourd'hui plus adaptées et pourraient être :

- Un investissement intangible qui incorpore une part de connaissance dominante dans le but de contribuer à la compétitivité.
- Un actif de long terme, assorti d'une politique d'investissement, en résonance avec la capacité à rassembler une intelligence collective.

C'est pourquoi, l'évaluation de l'immatériel pourrait et devrait permettre la détermination de mesures conventionnelles, attachées à la stratégie de l'entreprise, des actifs au caractère évolutif que les méthodes généralement admises ne permettent pas d'évaluer.

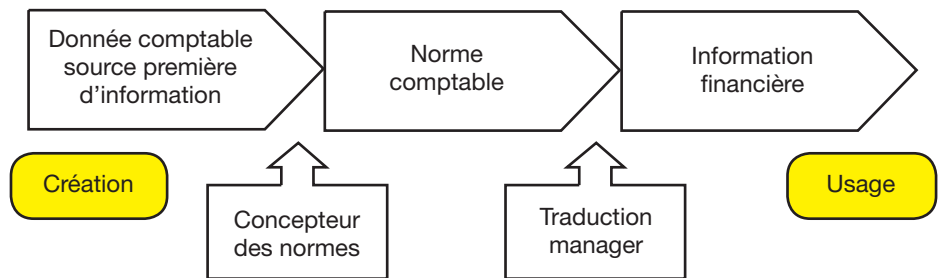
Traitement de l'information relative à l'immatériel : fiabilité ou pertinence ?

La simple perception d'une information relative à un actif volatil semble s'opposer à la possibilité de réaliser toute forme d'inventaire, de suivi, de maîtrise, de mesure et surtout de certitude. On peut par conséquent s'interroger sur la possibilité de traiter correctement les données relatives à l'immatériel en vue d'obtenir une information pertinente...

Pour qu'une information soit pertinente, elle doit être "traduite" et devenir "sensible". Le langage socio-économique a besoin de son dictionnaire et de sa grammaire, il a besoin de ses normes et de son cadre conceptuel.

Une donnée comptable est initiée par un événement, ici la création de l'immatériel. Ainsi, la donnée décrivant l'événement est la source première de l'information. En pratique, les normalisateurs, par la création de standards, proposent une conception de la comptabilisation des immatériels. Ces données créées par les normalisateurs sont reçues par les préparateurs des états financiers comme des nombres comptables.

Remarque : c'est la valeur d'usage de l'information qui confère aux nombres comptables leur pertinence. C'est leur fiabilité qui assure l'objectivité scientifique des critères de reconnaissance et d'évaluation.



En confrontant les concepts apportés par la théorie des systèmes d'information à ceux de la théorie comptable, il apparaît que la qualité première de la représentation d'un immatériel est sa pertinence mais que seule sa fiabilité garantit la reconnaissance d'une information formelle et quantitative. On se heurte ici au problème principal : les actifs immatériels désignent à la fois un acquis et un potentiel et sont toujours en évolution.

Pour le gestionnaire préparateur de comptes, c'est la valeur d'usage attribuée à l'information dans le temps qui est primordiale (potentiel), alors que pour le normalisateur, concepteur de données comptables, l'image d'un immatériel est confirmée par la fiabilité attachée à sa représentation à un moment donné (acquis). Si l'on considère que la valeur informative d'une donnée produite "just on time" dépend de la projection qu'elle établit entre le passé et le futur, il paraît difficile de réfléchir à une possible évaluation de l'immatériel sans refondation des systèmes d'information et donc du référentiel comptable élaboré par l'IASB.

Limites liées au cadre conceptuel et aux normes applicables

La profession comptable est confrontée aux limites liées au cadre conceptuel et aux normes applicables. On ne peut en effet que constater la focalisation financière de l'IASB et l'incompatibilité de son cadre conceptuel avec l'objectif de durabilité et la reconnaissance des

immatériels. Il suffit de prendre connaissance de certains paragraphes du cadre conceptuel :

- CC 1989 paragraphe 10 : cette affirmation est discutable : « Comme les investisseurs sont les apporteurs de capitaux à risque de l'entité, la fourniture d'états financiers qui

répondent à leur besoin répondra également à la plupart des besoins des autres utilisateurs susceptibles d'être satisfaites par les états financiers » ;

- CC 1989 paragraphe 19 : la manière dont l'IASB conçoit la performance est purement financière : « L'information sur la situation financière est principalement fournie dans un bilan. L'information sur la performance est principalement fournie dans un compte de résultat ».

Approche de l'auditeur

Face à cette problématique, il paraît intéressant de changer de prisme ou de "casquette" et d'aborder le sujet sous l'approche de l'auditeur, systémique, stratégique et toute en nuances.

L'audit légal, examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité, la sincérité et l'image des comptes annuels ou consolidés d'une entreprise est une mission particulièrement formalisée. Dans le dossier de travail du commissaire aux comptes, sont recensées des informations quantitatives et qualitatives permettant d'alimenter plus de 80 % des données requises par l'outil de notation Thésaurus Bercy¹. Le

Abstract

Auditors have an approach of value creation which follows a managerial and organizational logic. Data processing the statutory auditors have access to, could contribute significantly to validate many indicators related to intangible assets and help to draw up an evaluation framework.

1. Le Thésaurus constitue un référentiel d'évaluation, de mesure et de valorisation des actifs immatériels à destination des entreprises.

EVALUATION

dossier de l'auditeur pourrait être la véritable base de l'évaluation de l'immatériel.

Est ainsi mise en évidence la corrélation entre les données indispensables à la réalisation d'une mission d'audit qui se trouvent dans les dossiers normalisés et les composantes du capital immatériel proposées par le thésaurus Bercy dans sa méthodologie de l'évaluation de l'immatériel.

Revenons sur la principale interrogation qui est celle de la fiabilité de l'information. Une base de données alimentée par les données extraites des dossiers des commissaires aux comptes deviendrait suffisante pour permettre de rendre l'information mesurable parce que comparable. Cette première étape ouvrirait le champ des possibles, initierait la détermination de mesures conventionnelles et permettrait de grandes avancées quant à l'évaluation de l'immatériel.

Ainsi, à l'examen précis d'un programme de travail d'audit financier par cycle, on observe aisément que les travaux relatifs aux cycles :

- Ventes / clients permettent d'évaluer le Capital client ;
- Immobilisations corporelles et incorporelles permettent d'évaluer le Capital marques ;
- Fonds propres permettent d'évaluer le Capital actionnaire ;
- Personnel et organismes sociaux permettent d'évaluer le Capital humain.

A la lecture de l'ISA 315, on relève que l'auditeur apprécie :

- le marché et la concurrence, y compris la demande, la capacité de production et la concurrence sur les prix ;
- l'activité cyclique ou saisonnière ;
- la technologie des produits fabriqués par l'entité ;
- l'approvisionnement énergétique et son coût ;
- les principes comptables et les pratiques spécifiques au secteur d'activité ;
- le cadre réglementaire propre à un secteur d'activité réglementé ;

• le cadre législatif et réglementaire qui affecte de manière importante les opérations de l'entité, y compris la supervision directe exercée par les régulateurs ;

- la fiscalité ;
- les politiques gouvernementales affectant la conduite des affaires courantes de l'entité, telles que la politique monétaire, la politique fiscale, les incitations financières ainsi que la politique de tarification ou de restrictions commerciales ;
- les exigences environnementales affectant le secteur d'activité et les opérations de l'entité.

Remarque : la NEP 315 est un excellent outil d'évaluation des actifs fondamentaux et plus particulièrement, du Capital organisationnel, du Capital système d'information, du Capital environnemental et sociétal, du Capital fournisseur/partenaire, du capital clients, du Capital technologique, du capital marques, du capital naturel...

Examinons un autre extrait de l'ISA 315 : A29 : *L'entité exerce ses activités dans un contexte caractérisé par des facteurs sectoriels et réglementaires et par d'autres facteurs internes et externes. Selon ces facteurs, la direction de l'entité ou les personnes constituant le gouvernement d'entreprise définissent des objectifs qui constituent des plans stratégiques globaux de l'entité. Les stratégies se définissent comme la démarche par laquelle la direction pense atteindre ses objectifs.*

Il est ici question d'immatériel et uniquement d'immatériel. Le commissaire aux comptes l'apprécie et l'évalue sans référentiel et son opinion pourtant en découle.

A30 : *Bien que l'incluant, le risque lié à l'activité est plus large que le risque que les états financiers comportent des anomalies significatives. Le risque d'entreprise peut être attribuable au changement ou à la complexité des activités.*

Le fait de ne pas reconnaître un besoin de changement peut aussi entraîner un risque d'entreprise. Le risque d'entreprise peut être lié, par exemple :

- au développement de nouveaux produits ou services qui peuvent échouer,
- à un marché qui, bien que développé avec succès, n'est pas adéquat pour répondre à la demande du produit ou du service ;
- à des défauts du produit ou d'un service qui peuvent engendrer des passifs et risquer d'altérer la réputation.

Il est ici question de l'approche par les risques, intrinsèque à la démarche de l'auditeur et indispensable à l'évaluation de l'immatériel, interprétable, délicate à mettre en équation et ayant par conséquent, un effet d'incertitude.

Le dossier de travail des auditeurs pourrait devenir l'outil de référence de l'évaluation de l'immatériel. N'oublions pas le positionnement des commissaires aux comptes, "générateurs de confiance" et œuvrons pour que l'immense travail invisible qu'ils réalisent puisse être utilisé dans des perspectives économiques et stratégiques par la voie de l'évaluation de l'immatériel. Les données permettant d'évaluer l'immatériel existent et la profession comptable peut proposer des solutions concrètes, bénéfiques à notre économie.

La difficulté, précédemment soulignée liée au caractère évolutif des actifs immatériels pourrait être fortement atténuée par cette nouvelle base de données, étendues et cohérentes, permettant de multiples itérations. Elle générera peut-être le langage commun, la grammaire commune, à l'évaluation de l'immatériel. ■

Bibliographie

"Le traitement comptable des intangibles, ses conséquences et les solutions envisagées", travaux de Daniel Zéghal et Anis Maaloul, université d'Ottawa.

"De la représentation des immatériels en comptabilité", travaux de Monique Lacroix, directeur honoraire de l'ISEM.



**LA BOUTIQUE
D'EXPERTS-COMPTABLES SERVICES**

COMM'DIGITALE ET E-RÉPUTATION

La Comm' digitale est devenue omniprésente. Mais de quoi parle-t-on et en quoi est-elle si importante pour le cabinet ? Sans tomber dans le simplisme, ce focus vulgarise la Comm' digitale afin de la rendre accessible à tout cabinet, quels que soient sa taille, son âge, ses ressources.

Ce focus suggère un esprit d'ouverture d'un phénomène grandissant qui touche toutes les sphères de l'environnement du cabinet, notamment ses clients et ses collaborateurs.

À commander dès maintenant sur WWW.BOUTIQUE-EXPERTS-COMPTABLES.COM

